

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Chanelle Couto**

<https://www.cadre21.org/membres/18a029b3840377333bf0129a>

Date d'obtention : 2024-06-03 19:20:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une trousse qui permet d'uniformiser les interventions et que chaque personne impliquée joue un rôle distinct.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis conseillère pédagogique, donc je vais référer les intervenants vers leurs trousseS SEXTO et les soutenir dans le rappel des procédures au besoin.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

NA

Je n'interviens pas directement auprès des élèves.